

Lévis, le 16 octobre 2020

**Par courriel et dépôt au SDÉ**

Me Yves Fréchette  
**HYDRO-QUÉBEC – AFFAIRES JURIDIQUES**  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H2Z 1A4

**OBJET : Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport  
d'Hydro-Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

**Dossier : R-4058-2018 phase 2 : Études de PMF**

---

Cher Confrère,

Je joins une demande de renseignements préparée par PEG qui est adressée au Transporteur conformément aux paragraphes 88, 92 (5), 97, 98 et 132 de la décision D-2020-028, ainsi que deux documents additionnels en annexe, soit :

- Annexe 1: HQT output and HQT Plant Data for the HQT Benchmarking Study (Excel)
- Annexe 2: Incentive Regulation for Hydro One Transmission, PEG, 5 septembre 2019

Tel qu'indiqué dans la demande de renseignements (page 2, premier paragraphe), il est possible qu'une ou des demandes de renseignements complémentaires doivent éventuellement être formulées, ce qui pourrait devoir entraîner un report de l'échéance du 18 décembre 2020 fixée par la Régie au paragraphe 131 de la décision D-2020-028.

La Régie n'ayant pas fixé de délai en vertu de l'article 25 du *Règlement sur la procédure*, je suggère la date du 30 octobre 2020 pour la production des réponses à la demande ci-jointe.

Je suggère aussi un délai de cinq jours ouvrables pour le dépôt d'une contestation des réponses, par dérogation à l'article 26 du *Règlement sur la procédure* et un délai de cinq jours pour le dépôt de commentaires par le Transporteur, par dérogation à l'article 27.

Vous seriez aimable de m'indiquer dès que possible si l'échéancier proposé vous convient.

Je vous prie d'agréer, cher Confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) *Pierre Pelletier*

**Pierre Pelletier**

PP/sb  
p.j.